

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre  
le MARDI 2 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 18 Mars 2024  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON  
LUMBRES

Délibération  
N° 2024/14

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme LAMIABLE Murielle (proc.  
Mme BERQUEZ Marie-Laurence), Mme QUENON Sophie (proc. M. EVRARD  
Dominique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme MAGNIER Juliette), M. GUILBERT  
Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent), absents excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

La séance ouverte, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal  
le vote des taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de  
retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- |   |   |                  |
|---|---|------------------|
| - Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti     | : | <b>43,44 %</b> , |
| - Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti | : | <b>54,69 %</b> . |
| - Taxe d'Habitation                       | : | <b>21,11 %</b>   |

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 03/04/2024  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le 03 AVR. 2024  
et publication ou notification  
du 03 AVR. 2024

Le Maire  
**Joëlle DELRUE**

